



Droit du gérant de fait en cas de cession d'une sarl

Par **gustavia_old**, le **15/11/2007** à **20:49**

Dans le cadre d'une sarl, un sociétaire minoritaire qui plus est gérant de fait peut il prétendre à une quote part supérieure à celle indiquée dans les statuts en cas de vente?..... (s'il s'avère que l'entreprise est rentable depuis qu'il est aux commandes de la sarl)